



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH -1211 Genève 20 (Suisse)
† (41-22) 3389111 – Télécopieur (Section des enregistrements internationaux de marques) : (41 -22) 7401429
Messagerie électronique: intreg.mail@wipo.int – Internet: <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Retrait de la déclaration faite en vertu de la règle 20 bis.6)a): Slovénie

1. Le 23 janvier 2003, le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu de la Slovénie un avis de retrait, avec effet immédiat, de sa déclaration faite en vertu de la règle 20 bis.6)a) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid.

2. En conséquence, depuis le 23 janvier 2003, l'inscription au registre international d'une licence se rapportant à un enregistrement international de marque peut être demandée et avoir effet à l'égard de la Slovénie. Une telle inscription produit les mêmes effets que si elle avait été effectuée directement au registre national de la Slovénie.

Le 24 janvier 2003